



ORGANISATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC TREATY ORGANIZATION

31
90

PLACE DU MARECHAL
DE LATTRE DE TASSIGNY
(Porte Dauphine)
PARIS-XVI
Tél. : KLEber 50-20

Ex-REG
do uif D'ARCHIVES

1976
Reg DPP
3235

ORIGIN L: FRENCH
15th September, 1961

NATO SECRET
ANNEX L to
PO/61/720

MILITARY MEASURES TAKEN BY BELGIUM IN CONNECTION
WITH THE BERLIN CRISIS

Comments on SHAPE Document 167/61

The Belgian Government has given close attention to the discussions held in the Council on the military measures which could be taken by the member states in the context of the Berlin crisis.

As the Permanent Representative of Belgium had the occasion to state on 4th September, the Government has raised the ceiling of defence expenditures for the coming year by B.fr. 1.5 milliard. Although its financial position does not enable it to do much more, the Belgian Government has endeavoured to improve its contribution.

It turned its attention to this question as soon as SICEUR recommended that precautionary measures should be discreetly taken.

As regards the Army:

Between now and 1st January, the Government will complete the Belgian Strike Force in Germany with about 1,000 regular volunteers transferred from those in Belgium.

It will endeavour to step up the recruiting of NATO volunteers to raise unit manning levels.

Furthermore, the Government has taken all the necessary administrative measures to strengthen its forces by bringing forward the national service intake dates between now and June 1962.

In the light of the Berlin crisis, and in so far as the programme for their final return from Ruanda Urundi allows, the Belgian Government intends to place its paracommando units at the disposal of the NATO Airborne Task Force.

NATO SECRET

NATO SECRET
ANNEX L to
PO/61/720

-2-

Furthermore, part of the Task Companies ("Compagnies de Marche") stationed in Ruanda Urundi will return as early as October.

The Belgian Government will facilitate the extension of the military service period by re-engaging volunteers for three or six months.

As regards the Air Force:

The Belgian Government will immediately place its air control and reporting centres on a 24-hour operational basis.

It will comply with SHAPE's request for an increase in the aircrew/aircraft ratio.

The Belgian Government has also redeployed, under cover of an "exercise", certain Air Force wings to increase airfield dispersal and thus improve their protection.

Furthermore, the Belgian Government is considering an increase in its extraordinary budget by adding contract authorities amounting to about B.fr. 500 million in order to strengthen war reserves, particularly of tanks, signals equipment and ammunition.

The Belgian Government is keeping under review the possibility of taking additional measures in the light of international developments and of NATO consultations.

NATO SECRET



ORGANISATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC TREATY ORGANIZATION

Ex-Reg

4/0 CNEF D'ARCHIVES

1966

Reg DPP

3236

PLACE DU MARECHAL
DE LATTRE DE TASSIGNY
(Porte Dauphine)
PARIS-XVI
Tél. : KLEber 50-20

ORIGINAL : FRANCAIS
15 septembre 1961

1976

NATO SECRET
ANNEXE L au
PO/61/720

MESURES MILITAIRES PRISES PAR LA BELGIQUE
EN RELATION AVEC LA CRISE DE BERLIN

Commentaires sur le document SHAPE 167/61

Le Gouvernement belge a examiné avec attention les consultations qui ont eu lieu au Conseil sur les mesures militaires à prendre éventuellement par les Etats Membres dans le cadre de la crise de Berlin.

Ainsi que le Représentant permanent de la Belgique a eu l'occasion de le souligner le 4 septembre, le Gouvernement a augmenté de 1,5 milliard le plafond des dépenses de défense pour l'année prochaine. Bien que sa situation financière ne lui permette pas de faire beaucoup plus, le Gouvernement belge s'est néanmoins efforcé d'améliorer sa contribution.

Il s'en est soucié dès que SACEUR a préconisé des mesures de précaution à prendre avec discrétion.

En ce qui concerne les forces terrestres :

Le Gouvernement enverra d'ici le 1er janvier, en Allemagne, pour compléter la force belge d'intervention, un millier de volontaires de carrière à prendre sur ceux se trouvant en Belgique.

Il s'efforcera de recruter en plus grand nombre des volontaires de l'OTAN, qu'il versera dans les unités.

De plus, il a pris toutes les mesures administratives en vue de pouvoir étoffer ses forces par des avancements de rappel sous les armes à faire d'ici juin prochain.

Dans la perspective de la crise de Berlin et pour autant que leur retour définitif du Ruanda Urundi le permette, le Gouvernement belge a l'intention de mettre à la disposition de la Task Force Aéroportée de l'OTAN ses unités de paracommandos.

NATO SECRET

NATO SECRET
ANNEXE L au
PO/61/720

- 2 -

D'autre part, un retour partiel des Compagnies de marche se trouvant au Ruanda Urundi aura lieu dès octobre.

Le Gouvernement belge facilitera la prolongation du service militaire par réengagement de volontaires pour trois mois ou six mois.

En ce qui concerne les forces aériennes :

Le Gouvernement belge portera incessamment à 24 heures sur 24 le fonctionnement de ses centres de contrôle aérien.

Il répondra à la demande d'accroissement du taux équipage-avion faite par le SHLPE.

Le Gouvernement belge a également redéployé, sous forme d' "exercice", certaines escadrilles aériennes en vue d'une dispersion plus grande sur les aérodromes et pour augmenter ainsi leur protection.

Enfin le Gouvernement belge étudie un accroissement de son budget extraordinaire en crédits d'engagement de l'ordre de 500 millions en vue du renforcement des réserves de guerre, particulièrement en chars, en matériel de transmission et en munitions.

Le Gouvernement belge continue à examiner la possibilité de compléter ces mesures à la lumière de l'évolution de la situation internationale et des consultations au sein de l'OTAN.

NATO SECRET

- 2 -